

Ordonnance souveraine n° 511 du 4 mai 2006 modifiant l'article 2 de l'ordonnance n° 8.001 du 9 mai 1984 portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, modifiée

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	4 mai 2006
Publication	Journal de Monaco du 12 mai 2006 ^[1 p.3]
Thématique	Relations diplomatiques et consulaires

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2006/05-04-511@2006.05.13>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance n° 862 du 9 décembre 1953, portant organisation des Consulats ;

Vu l'ordonnance n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 8.001 du 9 mai 1984.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 12 mai 2006

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7796>